



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 11 juin 2024
N° d'affaire : 2024.SIDBSM.37

Euro féminin de l'UEFA 2025 en Suisse ; héritage et mesures de pérennisation (*legacy*) ; Crédit d'objet

1. Objet

Le championnat d'Europe de football féminin se déroulera du 2 au 27 juillet 2025 en Suisse. Dans le canton de Berne, des matchs auront lieu dans les villes de Berne et de Thoune.

Diverses mesures sont prévues afin de pérenniser l'héritage (*legacy*) laissé par cette manifestation.

La subvention du canton de Berne (y c. renonciation à des recettes) en faveur des villes hôtes de Berne et de Thoune fait l'objet d'une demande de crédit d'objet distincte.

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), articles 76, alinéa 1, lettre e et 89, alinéa 2
- Loi cantonale du 7 décembre 2021 sur l'encouragement du sport (LCESp ; RSB 437.11), articles 2, 7, 8, alinéas 2 et 3, 11, alinéa 2, 14, alinéa 1, lettre c et 17
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 24, alinéa 1, lettre a, 27, 29 et 30, alinéa 1
- Ordonnance cantonale du 22 juin 2022 sur l'encouragement du sport (OCESp ; RSB 437.111), articles 8, 14, alinéa 2, lettre i, 16, 17, 18, 31, 32 et 51
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), article 27

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense unique et nouvelle (art. 27, al. 1 et art. 30, al. 1 LFin)

4. Montant déterminant du crédit

Dépenses pour les mesures de pérennisation de l'Euro féminin 2025	CHF	1 170 930
Montant déterminant pour la compétence en matière financière	CHF	1 170 930

Ces dépenses ne sont pas comprises dans le groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires du budget 2024 ni du plan intégré mission-financement 2025-2027. Selon toute vraisemblance, les dépenses pour l'année 2024 pourront être compensées au sein du groupe de produits, tandis que celles

pour 2025 seront prises en compte dans le budget de 2025 dans le cadre du prochain processus de planification.

5. Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Groupe de produits	Dénomination	Compte		Montant
4465100001	Sécurité civile, sport et affaires militaires	363200000	CHF	939 510
		370200000	CHF	16 020
		310500000	CHF	160 400
		313000000		
		313200000		
		316000000		
		GM 30	CHF	55 000
			CHF	1 170 930

Les dépenses seront réalisées en 2024 et 2025. Elles constituent des engagements prenant la forme d'un crédit d'objet.

Le présent crédit ne comprend pas de dépenses pour des investissements préservant la valeur ou générant une plus-value, étant donné que les systèmes de pelouse synthétique et de casiers sont cédés gratuitement aux communes et donc financés par le compte de fonctionnement (compte de résultats).

6. Motifs

Dans le contexte du championnat européen de football féminin 2025, l'objectif de valorisation vise le football féminin, mais aussi le sport et l'activité physique dans leur ensemble. Les grandes manifestations de ce genre offrent la chance de laisser derrière elles un héritage – et c'est ce qu'on attend d'elles. Les mesures prévues seront mises en œuvre en marge de l'Euro féminin de l'UEFA et leurs effets se déploieront bien au-delà du cadre de la manifestation. De plus, l'encouragement du sport et de l'activité physique au sens général devrait, lui aussi, bénéficier du championnat : des offres adaptées aux besoins de la population seront proposées dans tout le canton de Berne. Ces mesures concordent avec la stratégie sportive cantonale, adoptée par le Conseil-exécutif. Dans sa réponse à la motion 115-2023 « L'Euro féminin 2025 : l'occasion rêvée pour promouvoir le football féminin », le Conseil-exécutif s'est par ailleurs prononcé en faveur de mesures visant à pérenniser l'héritage laissé par cet événement d'envergure et a indiqué qu'il prendra des décisions en ce sens.

Berne, le 11 juin 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général